

Revendications

1. Procédé de tri d'insectes comportant les étapes successives de :
 - fourniture d'un mélange (S1) comportant des nymphes, et
 - 5 - tamisage (S3) permettant une séparation des nymphes du reste du mélange, ladite étape de tamisage (S3) comportant un tamisage du mélange avec un tamis à écran en matériau plastique (S4).
2. Procédé de tri d'insectes selon la revendication 1, dans lequel le tamisage du mélange avec un tamis à écran en matériau plastique (S4) est un tamisage avec un
10 tamis à écran en polyuréthane.
3. Procédé de tri d'insectes selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel le tamisage du mélange avec un tamis à écran en matériau plastique (S4) est réalisé avec un tamis à écran incliné par rapport à un plan horizontal.
4. Procédé de tri d'insectes selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel le
15 tamisage du mélange avec un tamis à écran en matériau plastique (S4) comporte la mise en mouvement du tamis à écran en matériau plastique selon un mouvement circulaire ou ovale dans son plan d'extension, ledit mouvement étant dénué de composante orthogonale audit plan d'extension du tamis.
5. Procédé de tri d'insectes selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel le mélange
20 comporte des larves, et dans lequel l'étape de tamisage (S3) permet en outre la séparation des larves dont les dimensions sont supérieures à des dimensions prédéfinies.
6. Procédé de tri d'insectes selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel l'étape de tamisage (S3) comporte le tamisage dudit reste du mélange après séparation des
25 nymphes avec au moins un second tamis.
7. Procédé de tri d'insectes selon l'une des revendications 1 à 6, le procédé comportant en outre, après l'étape de tamisage (S3), une étape de séparation densimétrique (S6) d'au moins une partie du reste du mélange après la séparation des nymphes.
8. Procédé de tri d'insectes selon la revendication 7, dans lequel l'au moins une partie
30 dudit reste du mélange comporte des larves, et dans lequel l'étape de séparation densimétrique (S6) est adaptée à séparer les larves de l'au moins une partie dudit reste du mélange.
9. Procédé de tri d'insectes selon la revendication 7 ou la revendication 8, dans lequel l'étape de séparation densimétrique (S6) comporte le passage de l'au moins une

partie dudit reste du mélange après la séparation des nymphes dans au moins un séparateur densimétrique (11) choisi parmi : une table densimétrique, un dépoussiéreur, et une colonne densimétrique.

10. Dispositif de tri d'insectes, comportant
 - 5 - un alimentateur (1) permettant la fourniture d'un mélange contenant des nymphes,
 - un tamiseur (4) comportant un écran de tamisage (411,412) en matériau plastique
 - un séparateur densimétrique (11),le dispositif de tri d'insectes étant configuré de sorte que seule au moins une partie du mélange traversant l'écran de tamisage passe dans le séparateur densimétrique.
- 10 11. Dispositif de tri d'insectes selon la revendication 10, dans lequel l'écran de tamisage est en polyuréthane.
12. Dispositif de tri d'insectes selon la revendication 10 ou la revendication 11, dans lequel l'écran de tamisage (411, 412) est incliné par rapport à un plan horizontal (H).
13. Dispositif de tri d'insectes selon l'une des revendications 10 à 12, dans lequel le
 - 15 tamiseur comporte au moins un second écran de tamisage (421).
14. Dispositif de tri d'insectes selon l'une des revendications 10 à 13 dans lequel le séparateur densimétrique comporte au moins un appareil choisi parmi : une table densimétrique, un dépoussiéreur, et une colonne densimétrique.